



P. Baccu pinz.

Maria Gabriel Cognat Sculp.

FREYR ...

DANS LA LÉGENDE DU CAFÉ ...

Jacques MIGNON

*Ah ! Qu'elle est douce la saveur du café, plus douce que mille baisers,
plus agréable encore que celle du vin muscat ...*
Jean-Sébastien BACH – Cantate n° 211 (Leipzig, 1712).

UNE TASSE DE CAFÉ POUR UN TRAITÉ

En 1675, Freyr reçoit Louis XIV et Charles II d'Espagne pour la signature d'un traité de commerce dit Traité de Freyer. On dit, et l'anecdote est très vraisemblable, qu'à cette occasion on y a bu la première tasse de café de l'histoire des Pays-Bas¹.

En Belgique c'est en 1675 qu'on but pour la première fois du café sur le territoire. Cela se passa au château de Freyr en présence de Louis XIV dont les troupes se battaient à Dinant, lorsqu'un diplomate turc servit cette boisson lors de la signature du traité de Freyr, depuis lors nommé aussi Traité du café entre la France et l'Espagne le 25 octobre 1675².

Le récit de cet événement, bien que largement diffusé, est rarement étayé et mérite qu'on s'y attarde davantage. Pour ce faire, il convient de l'inscrire dans son contexte géographique, historique et culturel. La lecture du traité commercial alors établi nous fournira quelques précieux renseignements. L'histoire du café et de sa consommation en Europe constitue également un cadre de référence dont on ne peut se passer. Elle nous révélera d'une part, le rôle joué par le roi Soleil et son entourage, d'autre part, l'implication des Belges dans la recherche agronomique et l'évolution des habitudes de consommation du café.

← *Planche botanique : le Coffea arabica*

Dans J.-L.-Aug. LOISELEUR-DESLONGCHAMPS, *Herbier général de l'amateur, contenant la description, l'histoire, les propriétés et la culture des végétaux utiles et agréables*, t. 5., Paris, 1821, pl. 285.

Gembloux, coll. bibliothèque de Gembloux Agro-Bio Tech – ULg.

Figures peintes d'après nature par M. P. Bessa. Fig. 1. La corolle fendue longitudinalement et développée pour faire voir les étamines. Fig. 2. Une étamine vue séparément. Fig. 3. Le pistil. Fig. 4, 5, etc. Fruits et graines vus sous différents aspects.

1. Châteaux de la Meuse – Province de Namur. Consulté de 25 janvier 2013 : <http://www.chateauxdelameuse.be/pdf/namur.pdf>.

2. Café. Wikipedia, Consulté de 25 janvier 2013 : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Caf%C3%A9>.

LE TRAITÉ DE FREYR (1675)

En cette fin de xvii^e siècle, la Belgique est sous domination espagnole et s'apparente, depuis la guerre de 80 ans (1568-1648), aux Pays-Bas méridionaux, Pays-Bas catholiques ou Pays-Bas espagnols. Avant de gagner son indépendance, en 1830, elle sera successivement espagnole, autrichienne, française puis néerlandaise. À l'exception de la Principauté de Liège, l'actuelle Belgique suscitera bien des convoitises.

Louis xiv (1638-1715) est le fils de Louis xiii (1601-1643) et d'une princesse espagnole, Anne d'Autriche (1601-1666), sœur du roi d'Espagne Philippe iv (1605-1665). À la mort de son père, il est placé sous la régence de sa mère et sous l'éducation de Mazarin, son parrain et amant de sa mère. Il est sacré roi de France à Reims en 1654.

Dès 1660, date de son mariage avec sa cousine l'infante Marie-Thérèse (1638-1683), fille du roi Philippe iv, Louis xiv réclame, au nom de son épouse et du droit de dévolution, la cession de la Franche-Comté, des duchés de Brabant et du Luxembourg, d'une partie de la Flandre ainsi que de diverses seigneuries dont celles de Malines, Anvers, Limbourg et Namur.

En 1661, naît Charles ii, enfant du second mariage de Philippe iv et par conséquent demi-frère de Marie-Thérèse et cousin germain de Louis xiv. Bien que qualifié de débile, d'idiot ou d'ensorcelé, le jeune Charles ii accède au trône d'Espagne en 1665. Il y restera jusqu'à sa mort, en 1700, après deux mariages sans descendance. Dans son testament, il désignera comme dauphin le petit-fils de son beau-frère et cousin Louis xiv.

Fort de ses revendications sur les Pays-Bas espagnols et de la dangerosité de voir la France encerclée par des possessions espagnoles, le roi Louis xiv entre à plusieurs reprises en guerre contre l'Espagne. De 1672 à 1678, se déroule la guerre de Hollande qui oppose la France et ses alliés à la quadruple alliance (Provinces-Unies, Espagne, Saint-Empire et Brandebourg). Cette guerre est également motivée par des intérêts commerciaux car les Hollandais sont alors de redoutables rivaux et concurrents des fabricants et marchands français. Bien que victorieux sur le plan militaire, le roi Louis xiv voit finalement ses ambitions largement revues à la baisse : il ne parvient finalement pas à conquérir les Pays-Bas et doit restituer la plupart de ses conquêtes (*Traité de Nimègue*, 1678). La région de Givet à Dinant fait néanmoins partie des territoires qui furent alors annexés à la France jusqu'au traité de Rijswijk (1698), qui aboutit à l'évacuation et à la destruction d'une partie de la citadelle de Dinant.

Le traité commercial de Freyr s'inscrit dans le cadre général de la guerre de Hollande. Il vise à faciliter le trafic de marchandises entre la France et la Hollande et s'intitule justement *Traité pour le rétablissement du commerce entre les sujets du roi et ceux du roi catholique dans les Pays-Bas espagnols*. Cet accord vise entre autres à fixer les droits d'entrée et de sortie des marchandises, à faciliter le transport et le stockage des grains et farines et, finalement, à réglementer l'octroi de passeports. Ses retombées sont essentiellement régionales puisqu'il concerne *les rivières de Meuse et de Sambre, et pays des environs*. Elles sont aussi limitées dans le temps car ses effets prennent fin au dernier jour de l'année 1676.

Lors de la signature du traité, le château de Freyr, reconstruit à partir de 1571 suite à sa destruction par les troupes du duc de Nevers, se présente sous la forme d'un quadrilatère renforcé de tours d'angle. Il défend l'accès du comté de Namur face à la Principauté de Liège dont seule la Meuse le sépare.

Le salon Louis xiv du château de Freyr →